

Charade

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **18 (1880)**

Heft 22

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-185808>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Qui casse les verres les paie.

Voilà un proverbe bien souvent employé pour dire que tout individu qui cause un dommage à autrui est tenu de le réparer. En connaît-on l'origine? Elle est due à un ouvrier, membre de la communauté des vitriers-verriers de Paris, établie par lettres patentes de Louis XI en 1475. C'est une anecdote assez curieuse.

Un vitrier ambulancier fut heurté par un passant dans la rue des Prouvaires qui débouchait alors à Saint-Eustache.

Cet ouvrier était en train de poser des vitres au rez-de-chaussée d'un grand hôtel appartenant à un riche épicière nommé Laurent Herbelot. La hotte du vitrier fut culbutée et plusieurs vitres brisées. « Peste soit de vous! dit Laurent en passant, vous êtes cause que la demeure dans laquelle doit venir demain loger le roi de Portugal ne sera point close; les carreaux manqueront aux fenêtres. »

Le passant tout confus se disposait à s'esquiver, quand le vitrier, le prenant à la gorge, lui dit :

— Halte-là, mon damoiseau, ne fuyez point si vite, réglons nos comptes; qui casse les vitres les paie!

— Et combien?

— 15 sols par vitre; il y en a quatre.

Le passant paya 3 livres et s'éloigna.

Le proverbe se popularisa. Les cabaretiers se l'approprièrent, et, comme chez eux on casse beaucoup de verres, ils pendirent à leur porte, à l'adresse des ivrognes, un écriteau avec cet avertissement : « Qui casse les verres les paie! »

La communauté des vitriers de Paris fixa depuis cette époque à 40 sols le prix de toute vitre brisée à la devanture d'une boutique, quelle que fût sa grandeur, lorsque le bris était dû à un accident fortuit. Ce fut un tarif qui resta longtemps en usage. Aujourd'hui que les boutiques parisiennes sont ornées de glaces de prix, le chiffre de 40 sols n'est plus de mise.

Un mège comparait devant le tribunal de police, accusé d'exercice illégal de la médecine :

Le président. — Comment exercez-vous, n'étant pas reçu docteur?...

Le mège. — J'avais acheté un brevet en Amérique, et je croyais que ça suffisait dans mon pays.

— Sur dix ordonnances que vous avez prescrites à dix malades, neuf de ces derniers sont morts.

— Hélas!

— Comment se fait-il que le dixième s'en soit tiré?...

— Je vais vous dire, monsieur le président, il a refusé de prendre ma médecine!...

Un brave campagnard des environs d'Yverdon, dont l'épouse était allée à Neuchâtel, ne la voyant pas revenir, était fort inquiet. Il s'achemina alors vers la gare, et s'adressant au premier employé qu'il rencontre et lui dit : « Pardon, monsieur, au-

riez-vous peut-être vu une dame descendre du train de Neuchâtel? »

L'employé en est encore tout rêveur.

Alexandre Dumas dînait chez le docteur Gistal, à Marseille. Au café, l'amphytrion pria son hôte d'honorer son album d'une improvisation quelconque.

— Volontiers, répond Dumas.

Et il écrit sous les yeux du docteur, qui le suit du regard :

Depuis que le docteur Gistal
Soigne des familles entières,
On a démoli l'hôpital...

Le docteur, enchanté, s'écrie : — Flatteur :

Mais le poète ajoute :

Et l'on a fait deux cimetières.

Tableau!

Le mot du logogriphe de notre précédent numéro est : *veau*. La prime a été gagnée par M. Alfred Lenoir, notaire à Morges.

Charade.

Tout au milieu du nez se trouve mon premier;
Un vil insecte, à mon dernier,
Dans son recoin travaille avec constance;
D'un Dieu créateur, mon entier
A l'Univers annonce la puissance.

Prime : *Un porte-monnaie.*

Opéra. — Lundi, représentation de **Martha**, opéra comique en 4 actes, au bénéfice de M. Vanaud, régisseur. — Bureaux à 7¹/₂ h., rideau à 8 h.

Pour paraître dans le courant de Juillet :

FAVEY et GROGNUZ

OU

Deux Paysans vaudois à l'Exposition universelle de 1878

Brochure in-8° de 60 à 70 pages, sur beau papier, entièrement revue, corrigée et augmentée de plusieurs chapitres sur le curieux voyage de ces deux concitoyens,

Par **L. Monnet.**

Illustrée de 20 jolies vignettes par M. E. Déverin.

Prix pour les souscripteurs, fr. 1; prix de librairie, fr. 1.25.

On peut se faire inscrire, soit verbalement, soit par écrit au Bureau du *Conteur Vaudois*, à Lausanne.

Nous prions nos abonnés de l'étranger, qui n'ont pas encore réglé leur abonnement de l'année courante, de bien vouloir le faire dans la huitaine, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PIANOS GARANTIS

J.-S. GUIGNARD et C^o

32, Grand-Saint-Jean, Lausanne.

Pianos des premières fabriques suisses, françaises et allemandes; pianos système américain à cordes croisées de toute solidité; son magnifique. Pianos d'occasion. — *Vente et location aux conditions les plus avantageuses.*

HARMONIUMS